



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2026**

**Convocation du 8 Janvier 2026**

**Présents** : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN,  
Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU,

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DRÉVILLE  
Frédéric MOIZARD, Stéphane MOURET, Christophe VIRLOGEUX

**Absents** : Madame Fanny LE BEC, Monsieur Jean-Michel DEBCZAK

**Pouvoirs** : Madame DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à Madame GRU Fabienne  
Madame HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Monsieur MOIZARD Frédéric  
Madame DAUDRÉ Sybille donne pouvoir à Madame FERTÉ Nadège

**Secrétaire** : Madame FERTÉ Nadège

**Secrétaire auxiliaire** : Madame JOLY Véronique

**Ouverture de séance** : 20h30

---

**1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2025**

Des corrections de formes ont été faites par Mme Delgado. Les remerciements sont adressés à Mme Delgado par M. Moizard.

**2) Décisions du Maire :**

**N°2025-53** : Décision budgétaire n°9 portant virement de crédits au sein de la section d'investissement du chapitre 21 (immobilisations corporelles) vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles – frais d'étude)  
Virement en crédits de paiements du compte 21351 (chapitre 21) vers les comptes 2051 et 2031 (chapitre 20) pour un montant de 8 535.40€

Fonctionnement	
Chapitre/article	Dépenses
Chapitre 21/21351	- 8 535,40
Chapitre 20/2051	+ 7 365,67
Chapitre 20/2031	+ 1 169,73
Total	0.00

**N°2026/01** : Signature d'un contrat d'abonnement avec la SAS JVS MAIRISTEM relatif au contrat d'abonnement annuel (date d'effet 28/02/2025) au service « COMMUNITY » qui permet, à partir d'un message réalisé pour Panneau Pocket, la création automatique de messages similaires pour les réseaux sociaux (facebook, instagram, X, linkedin), panneaux lumineux... Le contrat comprend Panneau Pocket et Panneau Pocket Plus (version experte, plus webinaires d'accompagnement et tutoriel) pour 762.33€ HT.

N°2026/02 : Décision budgétaire n°10 portant virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du chapitre 011 (charge à caractère générale) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes)  
Le montant de ce chapitre a été sous-estimé mais a aussi fait l'objet de nombreux changements d'articles à la demande de la trésorerie.

Fonctionnement	
Chapitre/article	Dépenses
Chapitre 011/60612	- 19 970,67
Chapitre 65/65818	+ 19 970,67
Total	0.00

## FINANCES

### 3) Ouverture des crédits 2026

Comme chaque année nous devons approuver l'ouverture des crédits pour l'année suivante en attendant le vote du nouveau budget. Ceci permettra de payer les factures du début d'année.

La règle est en investissement d'approuver l'ouverture des crédits qui correspond au quart des crédits ouverts de 2025 en comptant les décisions modificatives. Les chapitres concernés sont le 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et le 23 (constructions).

En fonctionnement la base est 100% des crédits ouverts de 2025 sur l'ensemble des chapitres.

L'ouverture des crédits est ainsi de :

	Crédits ouverts en 2025	¼ Crédits ouverts en 2026
Chapitre 20	138 035.40	34 508.85
Chapitre 21	2 493 466.00	623 366.50
Chapitre 23	2 296 693.28	574 173.32

En fonctionnement les crédits sont ouverts à hauteur de 6 849 176.27 euros.

Le conseil municipal approuve l'ouverture des crédits à l'unanimité.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 01/2026**

## ENVIRONNEMENT

### 4) Projet CANOPEE : Convention d'accompagnement

#### **RAPPEL du projet Canopée :**

En réponse à ces enjeux, Roissy Pays de France souhaite une plus grande **présence du végétal sur son territoire à travers la plantation d'arbres.**

La démarche Canopée poursuit trois objectifs principaux :

- Promouvoir et concrétiser **une plus grande présence de la nature en ville** au sein des communes membres en facilitant l'émergence de projets communaux ;
- Solliciter l'initiative privée **pour financer de nouveaux projets** répondant à un objectif socio-environnemental par le biais de dons, de compensation écologique (ou environnementale) ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- Mettre en adéquation les besoins de renaturation exprimés par les communes avec **les objectifs des entreprises.**

Dans le cadre de la convention qui nous est proposée par la communauté d'agglomération, il s'agit de financer la plantation de végétaux derrière la Tuilerie afin d'embellir la vue que les riverains ont sur le mur (3 264.41€ TTC). L'autre projet financé est la plantation de 8 arbres dans le bosquet du grand virage de la rue du Gué d'Orient (4 276.22€ TTC). Il y aura 2 poiriers, 2 pommiers, 2 cerisiers, 2 pruniers.

Le montant total des 2 projets s'élève à 7 540.63 euros TTC (devis LOISELEUR).

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 02/2026**

## RESSOURCES HUMAINES

### 5) Indemnités versées au professeur de chant

Un intervenant extérieur intervient à la Tuilerie pour donner des cours de chant dans le cadre de l'atelier « comédie musicale » depuis octobre 2024.

Nous avons alors délibéré afin de fixer le montant de son indemnité à 60.00 euros par mois, payable au trimestre soit 180.00 euros tous les 3 mois.

Il convient de renouveler cet accord par une délibération pour la période d'octobre 2025 à juin 2026 avec les mêmes modalités financières.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 03/2026**

### 6) Attribution d'un véhicule de fonction au nouveau responsable des services techniques.

Le nouveau responsable des services techniques est arrivé le 2 janvier 2026 pour prendre ses fonctions.

Ses fonctions nécessitent l'octroi d'un véhicule de fonction car :

- il devra assister aux commissions urbanisme/travaux et environnement.
- se déplacera sur la commune en fonction des besoins.
- il réside loin et ceci constitue un avantage salarial qui a fait l'objet d'une négociation et qui fera l'objet d'un avantage en nature sur le bulletin de paye.

#### Information supplémentaire :

Véhicule de service : véhicule utilisé pour les besoins du service. L'agent ne rentre pas avec le véhicule chez lui.

Véhicule de fonction : véhicule nécessaire à l'exercice des fonctions et pour les besoins du service. L'agent rentre chez lui avec mais ne doit pas l'utiliser pour ses déplacements personnels pendant ses congés annuels.

Le conseil municipal approuve l'octroi d'un véhicule de fonction au responsable du service technique.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 04/2026**

### 7) Déclassement et désaffectation du modulaire

Le modulaire construit initialement pour accueillir le service urbanisme et l'accueil de loisirs en attendant la construction de notre maison de l'enfance était un bâtiment communal destiné à un service public.

Il était donc propriété de la commune et classé dans son domaine public.

Depuis le réaménagement de ce local en pôle santé, nous avons décidé de le louer à nos kinés, à l'infirmière et aux médecins. Ce local n'est plus destiné à un service public.

La loi interdit la location d'un bien public appartenant à la commune.

Ainsi pour pouvoir établir les baux de location, et après avoir pris conseil auprès d'un notaire, nous devons déclasser ce « modulaire » pour qu'il soit classé dans le domaine privé de la commune et permettre ainsi d'être loué.

En marge de ce déclassement nous devons aussi procéder au changement d'affectation de ce bâtiment dit « modulaire ». Il était affecté au service public et sera désormais affecté à un usage privé dit pôle santé.

Le conseil municipal autorise :

- Le déclassement du bien pour l'intégrer dans le domaine privé communal,
- Le changement d'affectation : le bâtiment dit « modulaire » est désormais affecté à un pôle santé à usage privé,
- Autoriser la location aux différents praticiens.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 05/2026**

Le loyer est fixé à 11.71€ le m<sup>2</sup> hors charges pour les médecins et les paramédicaux.  
Les anciens locaux du 34 rue du Haut de Senlis seront rendus à leurs propriétaires le 31/01/2026.

## DIVERS

Fin de l'ordre du jour à 21h10.

### ❖ Fabienne GRU

- Les comptes sont quasiment clos.
- La Commission Finances est prévue le 28 janvier 2026.
- La remise des chocolats à la Tuilerie et le film diffusé a remporté peu de succès, et la récupération des chocolats en mairie est difficile (il restait 315 boîtes à distribuer).
- La prochaine commission CCAS se tiendra avant le 15/03/2026.

### ❖ Chantal DELGADO

- Annulation du spectacle « La vie est belle » à la Tuilerie prévu initialement le 13 Février 2026.
- Urgence pour la transmission des articles pour La Gazette n° 123.

### ❖ Nadège FERTÉ

- Nous avons organisé un rendez-vous avec la police intercommunautaire dans le cadre de la mutualisation du service. Or, c'est trop cher et la proposition ne correspond pas à nos besoins car elle prévoit 2 policiers pour 3 000 habitants. Nous ne donnerons pas suite et allons relancer les candidatures pour le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> policier municipal.

### ❖ Jean-Charles BOCQUET

- Évoque la présence des feuilles sur les espaces verts. La dernière tonte sera faite la semaine prochaine.
- Il évoque les problèmes avec l'entreprise ADN Vexin qui ne respecte pas les délais ni ses engagements.
- La Commission Environnement a eu lieu le 7 janvier, le compte-rendu est en cours de rédaction.
- Le projet avec l'école a été mis en place. L'inauguration se fera en juin. La prochaine réunion se tiendra le 28 janvier 2026.
- Cimetière : la nature des arbres est le chêne + une haie de charmillie. Jean-Charles Bocquet a proposé de se rendre au cimetière avec M. Prin suite à ses remarques émises lors du dernier conseil municipal.
- Les travaux sur la rue de Montmélian vont reprendre dès le 19/01/2026. Les trous sur la rue ne seront pas rebouchés avant la fin des travaux. Il fait remarquer que les riverains, peu disciplinés, ont retiré les barrières de sécurité.

### ❖ Gérard DRÉVILLE

- Les aérothermes ont été changés car ceux qui avaient été posés ne fonctionnaient pas et ils étaient prévus pour des sites industriels et non pour un gymnase.
- Rétrocession de la Haie Jabeline pour la partie FLINT. Il n'y a plus d'opposition de la part du SIECCAO. Après la vérification des 150 bouches à clés par la SAUR elle pourra être signée. Pour cela il faudra vérifier la délibération prise par l'ancienne mandature.
- Le problème ELGEA demeure par rapport aux compteurs individuels car la tuyauterie est non conforme. Le SIECCAO ne donnera pas son accord tant que cela ne sera pas conforme.
- Il faudra vérifier si le SIECCAO a été consulté pour le permis d'aménager ELGEA des macrolots 1 à 4 puis les macrolots 5 et 6.

### ❖ Xavier BÉLAIR

- Bonne nouvelle pour le chauffage réparé au gymnase.
- Il déplore les portes du gymnase ouvertes en permanence y compris dans la salle Bourceret. Il réitère la demande de création d'un sas.
- Le Semi-Marathon est fixé le samedi 21 mars 2026. Il y a pas mal d'inscriptions en ligne (déjà 1370 inscrits) toutes courses confondues sans la marche dont 105 inscrits pour le 5 km, 359 inscrits pour le 10km, 771 inscrits pour le 21 km. Effet championnat du Val d'Oise. Le comité d'organisation négocie le parking de JPG en plus. A cet effet, les courses d'entraînement vont reprendre le dimanche matin.

❖ Marion BERTSON-GÉANT

- Demande la lecture de la lettre de Mme Notarianni et de ses remerciements aux commerçants de notre centre-ville.
- Elle évoque un feu d'artifice le 31/12/2025 non autorisé par arrêté préfectoral.

❖ Frédéric MOIZARD

- Donne un avis défavorable pour le tournage dans l'école avec les travaux de la rue de Montmélian et la présence de camions.
- Lecture de la carte de Mme Nicole Mathé qui remercie la commune pour la Gazette.
- Lecture de la lettre de Mme Notarianni.

L'ordre du jour étant épuisé M. Moizard cède la parole aux personnes présentes dans l'assemblée souhaitant intervenir :

M. Prin

- Cimetière : il déplore la mauvaise installation des panneaux pour identifier les allées.

Fin de la séance à 22h00

**La secrétaire**  
**Nadège Ferté**



**La Secrétaire Auxiliaire**  
**Véronique Joly**



**Le Maire**  
**Frédéric Moizard**

